

APPEL A COOPÉRATEURS

Investissez dans les projets de Coopeos et ensemble, diminuons la consommation des énergies fossiles et les émissions de CO₂ !

Coopeos est une coopérative citoyenne qui valorise les ressources de bois locales pour chauffer les bâtiments, à travers 3 missions.



Développer des plateformes locales de transformation des déchets verts (comme les branchages déposés au parc à container après l'entretien du jardin) en plaquettes pour chaudières bois.

Faire d'un déchet une ressource créatrice d'emploi local.

← Plaquettes de bois produites à partir de branches qui sont broyées, séchées et calibrées avant d'alimenter la chaudière bois



Installer, financer et gérer des chaudières bois dans les écoles, maisons de repos, entreprises,... grâce à son «service énergétique bois local» pour une facture inférieure à la facture «fossile».

Réduire les émissions de CO₂ et la facture énergétique.

← Chaudière bois fournissant la chaleur à une entreprise de travail adapté



Sensibiliser un large public (écoles, citoyens,...) au développement durable.

Mobiliser l'épargne citoyenne pour le développement de l'économie locale.

← Séance de sensibilisation autour d'une chaudière bois

- ✓ Substituer l'équivalent de 5 millions de litres de mazout par un combustible local et renouvelable, en remplaçant 30 chaudières mazout/gaz par des chaudières bois dans des entreprises et collectivités
- ✓ Éviter l'émission de 13.000 tonnes de CO₂
- ✓ Sensibiliser 40.000 personnes au développement durable

Nos
objectifs
d'ici
2020

coopeos

Biomasse locale pour une chaleur durable



Agréé Conseil National
de la Coopération

C'EST QUOI « ÊTRE COOPÉRATEUR » CHEZ COOPEOS ?

D'abord, pour être coopérateur, vous achetez des parts de Coopeos (**1 part = 250€**, plafond d'investissement = 5000€) et devenez ainsi copropriétaire de la coopérative.

Ensuite :

- ✓ **vous êtes membre de l'Assemblée Générale** (qui se réunit une fois par an) lors de laquelle les décisions stratégiques de Coopeos sont prises (1 part = 1 voix, limitation à 10% des parts représentées) ;
- ✓ **vous bénéficiez des résultats positifs** de Coopeos, par la distribution de dividendes (limités à 6% et pas tout de suite : priorité au développement des projets!). Chez Coopeos, le profit n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'atteindre nos objectifs sociétaux ;
- ✓ **vous êtes invités à participer à la vie de la coopérative** : en donnant un peu de votre temps, en réfléchissant avec nous, en faisant la fête ensemble aussi, de temps en temps... Ceci est évidemment sans obligation et dépend des possibilités de chacun !

Attention : il s'agit d'un investissement à risque. Les dividendes ne sont pas garantis et vous pouvez perdre le montant investi.

DEVENEZ COOPÉRATEUR EN 3 ÉTAPES

- 1 Complétez le formulaire d'inscription en ligne (www.coopeos.be).
- 2 Payez l'équivalent du nombre de parts que vous souhaitez acquérir sur le compte de Coopeos (1 part = 250€).
- 3 Après approbation de notre Conseil d'Administration, nous vous confirmons votre participation et vous recevez un extrait du registre des parts

Bienvenue chez Coopeos 😊



À QUOI VA SERVIR VOTRE ARGENT ?

- ✓ À financer des équipements (broyeurs, cribles,...) pour produire des plaquettes de qualité et ainsi développer une activité économique locale.
- ✓ À financer des chaudières bois dans des écoles, maisons de repos, entreprises,... qui vont utiliser les plaquettes produites localement pour chauffer leurs bâtiments.



PLUS D'INFOS ?

WWW.COOPEOS.BE

Visitez notre site et lisez notre charte et nos statuts.

info@coopeos.be

Coopeos SCRL - BE 0644.403.464